

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

MayaSiphon

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	MayaSiphon
Code du produit	15025.0005.003/125849
UFI	T364-801Q-0YEW-DGUD

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Produit de nettoyage
---	----------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Steinfels Swiss Division der Coop Genossenschaft St. Gallerstrasse 180 CH-8404 Winterthur Tel : 052 234 44 00 Fax : 052 234 44 01 info@steinfels-swiss.ch
--	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
Date de révision	17.11.2021
Version	3 (Version précédente: 2)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1A, H314

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence P280: Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et un équipement de protection du visage.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501: Eliminer le contenu dans une installation d'élimination des déchets spéciaux agréée.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit Hydroxyde de sodium; soude caustique, No.-CAS 1310-73-2, No.-CE 215-185-5
2-aminoethanol; ethanolamine, No.-CAS 141-43-5, No.-CE 205-483-3

2.3. Autres dangers Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Formulation.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Hydroxyde de sodium; soude caustique	15% - 30%	Skin Corr. 1A H314 [Skin Corr. 1A H314: C ≥ 5 % Skin Corr. 1B H314: 2 % ≤ C < 5 % Skin Irrit. 2 H315: 0,5 % ≤ C < 2 % Eye Irrit. 2 H319: 0,5 % ≤ C < 2 %]	No.-CAS: 1310-73-2 No.-CE: 215-185-5 No.-Index: 011-002-00-6
2-aminoethanol; ethanolamine	2.5% - 5%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314 [STOT SE 3 H335: C ≥ 5 %]	No.-CAS: 141-43-5 No.-CE: 205-483-3 No.-Index: 603-030-00-8
Trisodium Dicarboxymethyl Alaninate	1% - 2.5%	Met. Corr. 1 H290	No.-CAS: 164462-16-2

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Le secouriste doit se protéger. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés N'importe lequel.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection intégrale contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Conseils pour les secouristes A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Éviter la pénétration dans le sous-sol. Ne pas contaminer l'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Protection individuelle	
<i>Protection respiratoire</i>	Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes) Matériel: caoutchouc butyle épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm Temps de pénétration: 480 minutes Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes) Matériel: caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0.2mm Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Protéger contre les éclaboussures en versant: Tablier en caoutchouc ou en plastic. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	n'a pas de point d'éclair

Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	14
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	complètement soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.279
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
-------------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Acide
10.4. Conditions à éviter	Réaction exothermique avec des acides forts.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides. Incompatible avec des agents oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) DL50/orale 500 mg/kg. 2-aminoethanol; ethanolamine (CAS 141-43-5) Dermal LD50 Rabbit = 1000 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat > 1.3 mg/L 6 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 1720 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Corrosif.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Corrosif.

Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h *Oncorhynchus mykiss* 45.4 mg/L [static] (IUCLID)
Acute Toxicity Data

2-aminoethanol; ethanolamine (CAS 141-43-5)

EU - Ecolabel (66/2010) - Readily biodegradable according to OECD guidelines.
Detergent Ingredient Database -

Aerobic Degradation

EU - Ecolabel (66/2010) - Biodegradable under anaerobic conditions.
Detergent Ingredient Database -

Anaerobic Degradation

Ecotoxicity - Freshwater Algae - EC50 72 h *Desmodesmus subspicatus* 15 mg/L (IUCLID)
Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h *Pimephales promelas* 227 mg/L [flow-through] (IUCLID)
Acute Toxicity Data

LC50 96 h *Brachydanio rerio* 3684 mg/L [static] (IUCLID)

LC50 96 h *Lepomis macrochirus* 300 - 1000 mg/L [static] (EPA)

LC50 96 h *Oncorhynchus mykiss* 114 - 196 mg/L [static] (EPA)

LC50 96 h *Oncorhynchus mykiss* >200 mg/L [flow-through] (EPA)

EC50 48 h *Daphnia magna* 65 mg/L (IUCLID)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data

Trisodium Dicarboxymethyl Alaninate (CAS 164462-16-2)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h *Danio rerio* >110 mg/L [static] (ECHA)
Acute Toxicity Data

12.2. Persistence et dégradabilité	Donnée non disponible.
---	------------------------

12.3. Potentiel de	Donnée non disponible.
---------------------------	------------------------

bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3266
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium; soude caustique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4. Groupe d'emballage	II
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Non.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 3266. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium; soude caustique). Classe 8. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADR/RID 8. Code de classement C5. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (E).
IMDG	UN 3266. Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (Sodium hydroxide; caustic soda). Classe 8. Groupe d'emballage II. Étiquettes IMDG 8. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Polluant marin: Non..
IATA	UN 3266. Nom d'expédition des Nations unies: Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (Sodium hydroxide; caustic soda). Classe 8. Groupe d'emballage II. Étiquettes IATA 8. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851 (1 L). Instruction d'emballage (LQ): Y840 (0.5 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 855 (30 L).
Navigation fluviale ADN	UN 3266. Nom d'expédition des Nations unies: LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (Hydroxyde de sodium; soude caustique). Classe 8. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADN 8. Code de classement C5. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:
>=30%: de l'eau
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.

Hydroxyde de sodium; soude caustique (CAS 1310-73-2)

EU - Cosmetics (1223/2009) -
Annex III - Conditions of Use and
Warnings

Keep out of reach of children. Avoid contact with eyes. (pH adjuster for depilatories)
Contains alkali. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. Keep out of reach of children. (nail cuticle solvent)
For professional use only. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. (hair straightener, professional use)
Contains alkali. Avoid contact with eyes. Can cause blindness. Keep out of reach of children. (hair straightener, general use)

EU - Cosmetics (1223/2009) -
Annex III - Field of Application
and/or Use

Nail cuticle solvent
Hair straightener
pH adjuster for depilatories
Other uses as pH adjuster

EU - Cosmetics (1223/2009) -
Annex III - Maximum Authorised
Concentration

5 % MAC (nail cuticle solvent)
4.5 % MAC (hair straighteners, professional use)
2 % MAC (hair straighteners, general use)

EU - Cosmetics (1223/2009) -
Annex III - Other Limitations and
Requirements

<12.7 pH (pH adjuster for depilatories)
<11 pH (other uses as pH adjuster)
General use, professional use (hair straighteners)

EU - REACH (1907/2006) - Annex
XVII - Restrictions on Certain
Dangerous Substances

Use restricted. See item 75.

EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Intermediates

Present ([215-185-5])

EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Substances

Present

2-aminoethanol; ethanolamine (CAS 141-43-5)

TEDX (The Endocrine Disruption
Exchange) - Potential Endocrine
Disruptors

Present

EU - REACH (1907/2006) - Annex
XVII - Restrictions on Certain
Dangerous Substances

Use restricted. See item 75.

EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Intermediates

Present ([205-483-3])

EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Substances

Present

Trisodium Dicarboxymethyl Alaninate (CAS 164462-16-2)

EU - REACH (1907/2006) - List of
Registered Substances

Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s):
1,2,3,9,11,14,15.

Signification des abréviations et acronymes utilisés

Aucun(e).

Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H312: Nocif par contact cutané. H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H332: Nocif par inhalation.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.